

Brussels Airport Fund

Le Brussels Airport Fund a pour but de soutenir des projets sociaux et durables en Belgique, en mettant l'accent sur des initiatives dans les environs immédiats de Brussels Airport.

Avec ce deuxième appel à projets, le Fonds souhaite donner un coup de pouce à des initiatives locales en faveur de l'homme et de l'environnement. Le Fonds accorde cette année de nouveau une attention particulière aux **projets de durabilité émanant des communautés locales qui favorisent le lien entre les habitants et leur environnement.**

Quels projets entrent en ligne de compte ?

Critères :

- Les projets qui encouragent la collaboration et les contacts au sein d'un groupe d'habitants et nouent un lien entre les personnes et leur environnement
- Les projets liés aux thèmes suivants : **nature et environnement, énergie, mobilité**
- Les projets réalisés dans l'une des communes suivantes : 1000-1020-1120-1130 Bruxelles, 1140 Evere, 1850-1851-1852-1853 Grimbergen, 3150 Haacht, 3020 Herent, 1910 Kampenhout, 3070-3071-3078 Kortenberg, 1950 Kraainem, 3000-3001-3010-3012-3018 Louvain, 1830-1931 Machelen, 3110-3111-3118 Rotselaar, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, 1820 Steenokkerzeel, 1800 Vilvorde, 1970 Wezembeek-Oppem, 1930-1932-1933 Zaventem
- Les projets qui ont des objectifs concrets et un plan d'approche clair
- Les projets qui visent de préférence des résultats permanents et qui peuvent être développés le cas échéant

Exemples : fermes thérapeutiques, potagers sociaux, initiatives à vélo pour personnes vulnérables, forêt de jeux, lieux de rencontre ou plaines de jeux vertes, etc.

Un projet peut avoir une durée oscillant entre 12 et 18 mois, selon sa nature et sa taille.

Quels projets n'entrent pas en ligne de compte ?

Les projets qui se prêtent uniquement au développement du fonctionnement régulier d'une organisation n'entrent pas en ligne de compte. Par exemple : le soutien du fonctionnement journalier/régulier d'un club de sport ou d'un mouvement de jeunesse n'entre pas en ligne de compte, à moins que ces organisations développent un projet de durabilité spécifique qui répond aux critères susmentionnés.

Les dossiers juridiques ou politiques n'entrent pas en ligne de compte.

Qui peut introduire une demande ?

Toutes les organisations ayant une finalité sociale actives dans les communes susmentionnées : asbl, mouvements de jeunesse, organisations locales, associations de fait, écoles, etc. L'appel n'est pas ouvert aux personnes physiques. Les administrations locales peuvent introduire un dossier à condition d'avoir un lien de collaboration avec des organisations ayant une finalité sociale.



managed by the King Baudouin Foundation

Public benefit foundation

RUE BREDERODESTRAAT 21 - 1000 BRUSSELS

TEL +32-2-511 18 40 KBS-FRB.BE INFO@KBS-FRB.BE

Brussels Airport Fund

Quel support ?

Une organisation peut demander un support de projet entre 1000 et 10.000 €. Tous les frais entrent en ligne de compte tant qu'ils sont liés à un projet. Toute demande s'accompagne d'un plan financier clair.

En ce qui concerne les coûts de rénovation durable de bâtiments tels que les maisons de jeunes ou les bâtiments de mouvements de jeunesse, la valeur ajoutée et l'implication de l'environnement local (favoriser les liens, par exemple par le biais de la co-utilisation) doivent être clairement démontrées.



managed by the King Baudouin Foundation

Public benefit foundation

RUE BREDERODESTRAAT 21 - 1000 BRUSSELS

TEL +32-2-511 18 40 KBS-FRB.BE INFO@KBS-FRB.BE